REPUBLIQUE RMANDAISE MINISTERE DE LA JEUNESDE ET DU NOUVEDUNT COOPERATE B.F. 1044 KIGALI M coy/4 26 MARY 1000

10 M 70/15.08.01

Monaieur le Directeur de l'Institut Saint Pidèle G I S E N Y I

Objets Demande de libération d'un Arbitre International de Pootball.

Monodour le Directour,

J'ad l'honneur de vous demnder de bien vouloir libérer l'Arbitre International de Football Elimenta Joseph pour qu'il puisse se remère en République du Zafre où il officiere le moteh entre les équipes EALAND du Zafre et PERROVIARO d'Angola prévu le 13 avril 1986 dans le codre de la 12ème Coupe d'Afrique des Vhinqueurs de Coupe édition 1986.

Sa mission durere 10 jours, sois du B

au 17 avril 1986.

Comptant our votre habituelle collaboration, je vous prie d'agréer, Nousieur le Directour, l'empression de ma houte considération.

C.P.I. A

- Monsieur le Président de la FERMANA

KIGALI

- Monoicur l'Arbitre International RIWARURA Joseph C/O Institut Saint Fidèle G I S E N Y I Le Rinistre de la Johnsone et du Rouverent Coop 2012

Mo

/15.08.01

Monsieur le Directeur de l'Institut Saint Fidèle

GISERYI

OBJET: Demande de libération d'un arbitre international de football.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer l'Arbitre International de Football KIWANUKA Joseph pour qu'il puisse se rendre en République du Zaîre où il officiera le match entre les équipes KATAMU du zaïre et PERROVIARO d'Angola prévu le 13 avril 1986 dans le cadre de la 12ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe édition 1986.

Sa mission durera 10 jours, soit du 8 au

17 avril 1986.

d' Vanillez agréer, Monsieur le Directeur, je vous frie d' l'expression de me haute considération.

> Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif MDINDILIYIMANA Augustin Lt Col BEM.

C.P.I.a:

- Monsieur le Président de la FERWAFA

KIGALI

- Monsieur l'Arbitre International KIWAMUKA Joseph C/o Institut Saint Fid le GISENYI

Nº /15.08.01

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire K I G A L I

OBJET: Demande de libération d'un arbitre international de Football.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer l'Arbitre International de Football RUKILIZA Révérien pour qu'il puisse se rendre en République du KENYA où il officiera le match entre les équipes BREWERIES du Kenya et BREWERY d'Ethiopie prévu le 6 avril 1986 dans le cadre de la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 1986.

Sa mission durera 5 jours, soit du 04 au

8 avril 1986.

je vous fué d' l'expression de ma haute considération.

Complant sur votre habituelle collaboration Venillez agréer, Monsieur le Ministre,

C.P.I.a:

- Monsieur le Président de la FERWAPA KIGALI

- Monsieur l'Arbitre International RUKILIZA Révérien C/o Ecole d'Assistants Médicaux KIGALI Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif NDINDILIYIMANA Augustin Lt Col BEM.